

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 29 juin 2022

La Région de La Réunion, l'Office Français de la Biodiversité et l'Etat présentent les travaux de préfiguration de la future Agence Réunionnaise de la Biodiversité.



Séminaire de restitution de l'ARB
Aurélie Chane-yook

Réunis au Moka ce lundi 27 juin, les acteurs de la biodiversité réunionnaise ont pu assister au séminaire de restitution des travaux de préfiguration de la future Agence Réunionnaise de la Biodiversité. L'occasion de rappeler l'urgence d'une action collective territoriale pour la préservation de la biodiversité réunionnaise.

La future Agence Régionale, ou Réunionnaise, de la Biodiversité sera créée en 2023, par initiative conjointe de la Région de La Réunion et de l'Office Français de la Biodiversité avec l'appui de l'Etat. En présence du Préfet Jacques Billant, de la Présidente de la Région Huguette Bello, de sa conseillère régionale déléguée à la biodiversité Ericka Bareigts et du délégué territorial

de l'OFB pour l'océan Indien Nicolas Rouyer, les participants, dont 80 scolaires, ont été sensibilisés aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité réunionnaise et à la création de ce nouvel établissement.

Qu'est-ce qu'une Agence Régionale de la Biodiversité ?

Dans une approche de décentralisation et de proximité renforcée entre les politiques publiques et les initiatives territoriales, les Agences régionales de la biodiversité associent l'ensemble des acteurs locaux volontaires (collectivités, associations, acteurs socio-économiques, usages) pour agir en faveur de la biodiversité. Elles sont créées à l'initiative de la Région et de l'OFB et sont en lien avec les services de l'État en région et tous les acteurs concernés. La future ARB de La Réunion réunira une équipe de facilitateurs qui aura pour but de fédérer pour renforcer les actions en faveur de la biodiversité.



Quelles missions pour l'ARB 974 ?



Fort d'une consultation citoyenne appuyée, menée au travers d'enquêtes en ligne, de consultations sur le terrain et de l'organisation d'ateliers de concertation territoriale menés dans chaque intercommunalité de l'île, il a été convenu que les missions principales portées par l'ARB s'axeraient autour de:

- Une mission d'ingénierie de projet, afin d'aider les associations, les collectivités, les établissements publics à monter leur projet, à répondre aux appels à projets ;
- Une mission d'ingénierie financière pour aider les partenaires à solliciter les financeurs pertinents pour leur projet, pour aider les financeurs à mieux coordonner leurs interventions ;
- Une mission sur la connaissance, afin de rendre les données de la biodiversité accessibles à tous et de les interpréter pour que la nature soit mieux prise en compte dans les décisions locales ;
- Une mission de coopération régionale, car la nature ne connaît pas de frontière et que la protection de la nature ne s'aborde efficacement qu'avec les pays voisins, particulièrement en outre-mer ;
- Une mission de mise en réseau des partenaires et de coordination des actions ;
- Une mission de formation des élus et des professionnels ;
- Et enfin une mission de communication et de mobilisation, car la protection de la biodiversité passe par, et avec, l'action des réunionnais.

La réussite des futures actions portées par l'ARB réside dans un esprit de coopération entre les acteurs institutionnels, associatifs, privés et les citoyens, afin d'obtenir de grands résultats pour les réunionnais et leur environnement, source d'emplois et de développement économique pour le territoire.

*** Note :** Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contact local

Nicolas Rouyer
Délégué Territorial océan Indien
nicolas.rouyer@ofb.gouv.fr
Aurélié Chane-Yook
Chargé de communication
et de coopération internationale
aurelie.chane-yook@ofb.gouv.fr

Contact presse

presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr